



COMPTE-RENDU RÉUNION PLÉNIÈRE CHSCT HÉRAULT DU 18 OCTOBRE 2018

Vos représentants SOLIDAIRES siégeant ce jour :

- Sonia JOUCLA (titulaire – CFP Montpellier 1 – 04.67.61.81.14)
- Nicolas GOU (titulaire – SRE Douane)
- Bouchra ZAKI (suppléante avec voie délibérative – Relations Publiques La Paillade)
- Guillaume ROUSSEL (suppléant – Trésorerie de Gignac – 04.67.57.04.08)
- Marie-Pierre ZABALETE (experte - Secrétaire Solidaires)

Dernier CHSCT de l'année.

1 – Approbation du PV du 13 juin 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité suite aux modifications demandées par Solidaires Finances.

2 – Présentation du rapport annuel 2017 de l'ISST

L'ISST a constaté 20 % de non-conformité à la sécurité incendie et 10 % de non-conformité électrique lors de ses visites. Ce risque est sous-évalué dans le DUERP d'après l'ISST, il est à intégrer dans le Plan Annuel de Prévention 2019. Les rappels réglementaires précis sont intégrés dans le rapport.

L'ISST souligne le problème du couloir en cul de sac de 35 m de long à la Paierie Départementale, au lieu des 10 m maximum autorisés. Ce couloir présente un risque mortel en cas d'incendie. Il soulève la difficulté d'un site en locatif. Solidaires Finances demande à la direction de prendre des mesures. Le département sera saisi.

3 – Présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets

Ce guide centralise dans un même document diverses sources. L'ISST relève 4 points importants :

– Dimension verticale de la conduite de projet : travailler en amont pour construire un projet bénéfique pour les agents.

– Dimension horizontale : associer les différents acteurs dès le début du projet (CHSCT, médecin de prévention, antenne immobilière, agents, chefs de services, direction,...).

– Dimension de projet important : Même si un projet ne mérite pas cette qualification, il est quand même nécessaire de le faire passer en CHSCT et de prendre l'avis de l'ISST, des médecins de prévention pour avoir des points de vue différents : intérêt à consulter les acteurs.

– Motivation des avis : Les organisations syndicales doivent formaliser les éléments conduisant au vote (favorable ou pas). La direction connaîtra ainsi les marges de progression sur un projet.

4 – Optimisation des immeubles DDFiP Montmorency et INSEE Montmorency

Lors du précédent CHSCT, la direction a présente la version 12 du projet de réaménagement de Montmorency. Les organisations syndicales ont alors demandé à l'ISST de réaliser une analyse du projet. Son rapport nous étant parvenu 48 heures avant le CHSCT, la direction n'a pas eu le temps matériel de réaliser des modifications. La version 12 n'est donc pas définitive. Elle sera modifiée après prise en compte des remarques de l'ISST.

Un avenant a été signé avec l'architecte pour réaliser l'aménagement de l'ESI en rez-de-chaussée. Les futures modifications du projet d'optimisation de Montmorency seront effectuées sur AUTOCAD par les collègues du cadastre.

La version « définitive » sera passée en CHSCT en début d'année 2019, puis en CTL. Les premières phases de réaménagement devraient être engagées en 2019.

Monsieur PIERRE propose d'aborder en détail les points du rapport de l'ISST et d'y répondre :

– analyse du travail réel des services réimplantés : Les activités des services restent identiques. Les trésoreries nécessitent une vigilance particulière quant à leur implantation. L'installation de l'ESI est à revoir. L'ISST demande la réalisation de fiches descriptives de l'activité réelle de chaque service afin de connaître les impacts sur les conditions de travail et la sécurité incendie. Il attire l'attention sur l'importance de la présence de pièces de repli et d'espaces de convivialités nécessaires pour les réunions, les échanges du service et la confidentialité. La direction réalisera les fiches descriptives et prend note des remarques formulées par l'ISST.

– amiante : L'ISST suggère un repérage avant travaux dès maintenant. La direction répond favorablement pour prise en compte des contraintes lors de l'établissement des devis.

– espaces de convivialité : Le déplacement de la machine à café du 1^o étage sera effectué : la salle du RDC permettant le passage au bâtiment B devrait l'accueillir.

– surfaces de bureaux : La direction souhaite une diminution considérable du nombre de m²/agent. Son objectif est la densification des bâtiments. L'ISST a soulevé des problèmes de superficie insuffisante pour certains services : moins de 8m²/agent. Concernant l'implantation du CPS (futur Centre de Contact), la direction précise qu'elle est contrainte par un cahier des charges national. Elle a travaillé sur 45 postes théoriques, ce qui ne correspond pas à la réalité actuelle. Les plans seront donc revus. Il sera installé en dernier, comme les trésoreries de Montpellier Banlieues (actuellement Castries et Cournonterral) et Montpellier Municipale. Les collègues du CPS devraient avoir moins d'espace que dans le CPS actuel. La prise en compte des remarques de l'ISST quant-aux surfaces de travail fera l'objet d'une vigilance particulière de Solidaires Finances.

– positionnement des postes de travail : Les recommandations prévoient un positionnement des écrans à la perpendiculaire des fenêtres. Certains postes de travail nécessitent un réaménagement.

– éclairage : les bureaux aveugles du rez-de-chaussée bénéficient de la source de lumière venant du hall. L'ISST précise que les bureaux doivent comporter une vue sur l'extérieur. Pas de réponse de la direction sur ce sujet pour le moment. Le RDC restera en l'état, si ce n'est au niveau acoustique.

– acoustique : Une attention particulière sera portée aux plates-formes téléphoniques (CPS et Toscane).

– incendie : Le réaménagement d'un cul-de-sac prévu au rez-de-chaussée sera réalisé.

– sanitaires : La direction s'engage à augmenter le nombre de sanitaires en fonction de la densification du bâtiment : création de WC au 2^o et au 3^o étage.

L'ISST propose l'élaboration d'une charte d'utilisation des espaces ouverts afin de fixer des règles de vie commune. Cela permettra la prévention de comportements irritants pouvant entraîner des troubles psycho-sociaux.

Il demande à la direction de porter une attention particulière aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) afin de favoriser leur autonomie dans le bâtiment.

Les ouvrants (fenêtres,...) seront également financés dans le projet de réaménagement.

Réaménagement de l'INSEE : Des locaux seront attribués aux syndicats, médecins de prévention, ISST,... Le projet d'aménagement ne tient pas compte des contraintes de travail. Il n'obtient donc pas l'adhésion de la médecine de prévention, notamment pour des raisons de confidentialité.

5 – Visite par le CHSCT du CSRH

Le CHSCT s'est déplacé lors de la réunion plénière dans les locaux du CSRH. Les quelques agents présents (beaucoup en formation le jour de la visite) font part de leur satisfaction concernant leur installation. Les recommandations de l'ISST concernant l'aménagement des postes de travail (acoustique, luminosité, positionnement des postes de travail) ont été suivies. Solidaires Finances demandera une visite de la délégation du CHSCT lorsque ce service sera en pleine activité.

6 – Présentation du rapport de visite de la délégation du CHSCT à Lamalou

Une visite de la délégation du CHSCT s'est déroulée le 12 octobre 2018 afin d'évoquer avec les agents et la cheffe de service le bilan de la médiation. Les membres de la délégation présentent leur compte rendu. Ils ont ressenti une ambiance pesante. La visite s'est déroulée en deux temps.

Lors des discussions en présence de la cheffe de poste, le bilan de la médiation se révèle insuffisant : le mal-être perdure. La délégation demande alors des précisions auxquelles les agents donnent peu ou pas de réponses. Les discussions se focalisent sur les besoins d'affectation rapide d'un cadre A (pour des missions de management et relationnel avec les ordonnateurs) et d'un technicien de l'équipe de renfort. Leur installation nécessiterait un réaménagement des locaux. La cuisine actuelle située au même niveau que le plateau de travail pourrait être déplacée au niveau -1, et l'espace libéré transformé en bureaux. La direction y est favorable et apportera aussi des changements à l'ambiance lumineuse (suite aux plaintes récurrentes des agents).

Lors du départ de Monsieur PIERRE et de la cheffe de service pour constater les divers aménagements du poste de Lamalou, la réunion change alors de ton. Les agents évoquent spontanément leur souffrance, leur malaise dont l'origine principale est la cheffe de poste. Ils demandent un cadre A « tampon » entre eux et la cheffe de service. Après la rédaction du compte rendu de la délégation, une discussion en aparté avec la cheffe de service s'est engagée. Elle ne se sent pas responsable de la situation malgré les plaintes des agents recueillies lors de la médiation.

En séance plénière, les organisations syndicales soulignent l'importance des risques psycho-sociaux subis par les agents. Malgré le compte rendu et les avertissements de la délégation, Monsieur BARREAULT ne veut pas entendre que la cheffe de service est en grande partie responsable de la situation. Il rappelle qu'il faut être prudent dans le diagnostic de l'origine des difficultés. En dépit des alertes des OS, le président du CHSCT minimise l'impact de la situation sur la santé des agents.

Pour répondre aux attentes des agents, les OS exigent un parachutage urgent d'un cadre A. Monsieur BARREAULT indique que cela ne sera possible, au mieux, qu'au 01 janvier 2019.

7 – Reconduction des formations en 2019 (pour avis)

Les organisations syndicales vote POUR la reconduction des formations liées à la santé et sécurité au travail à l'unanimité.

L'ISST précise que 80 % des agents devront être formés aux premiers secours avant le 31 décembre 2021 (environ 20 % des agents le sont actuellement à la DDFiP34).

8 – Point sur les registres SST, les fiches de signalement et les accidents de service

À la douane, suite à plusieurs accidents de service survenus du fait de l'utilisation d'un couteau sur les deux dernières années, les organisations syndicales demandent l'inscription au carnet à point d'un couteau multi-fonctions. Le directeur des douanes répond favorablement et fera remonter la proposition à la DG afin d'obtenir un matériel sécurisé.

Concernant les fiches de signalement, Solidaires Finances souhaite qu'un rappel soit fait aux chefs de service quant-à leur utilité. Sur le suivi de ces dossiers, le courrier expédié au contribuable n'est plus transmis aux agents « victimes ». La direction répond favorablement et précise que les fiches de signalement peuvent être rédigées et envoyées par l'agent lui-même (mettre le chef de service en copie).

9 – Convention entre le CHSCT et le psychologue du travail (pour avis)

Le psychologue a déjà été sollicité cette année par le CHSCT. Les séances se déroulent sur son lieu de travail faute de locaux adaptés aux services sociaux.

Vote favorable à l'unanimité.

10 – Refus d'une position de télétravail (pour info)

Il a été présenté un cas de refus de télétravail thérapeutique demandé par le médecin de prévention. Le chef de service a émis un avis défavorable eu égard aux missions de l'agent ne pouvant être exercées à domicile.

Solidaires Finances rappelle que pour des cas similaires, un recours devant la CAPL est possible dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de refus.

11 – Mise en place d'une délégation du CHSCT pour effectuer une visite à Lodève (pour avis)

Monsieur PIERRE et Madame CONDE envisagent une visite avant le 15/11, suite aux mentions sur le registre SST. Les services demandaient la création d'un accueil recouvrement et la résolution du problème de la caisse de la trésorerie. Les représentants de la direction viendront à la rencontre des agents et des chefs de service pour élaborer des solutions immobilières. Monsieur BARREAULT indique que la superficie des locaux de Lodève permet des aménagements. Un retour de la visite sera fait au secrétaire du CHSCT, entraînant le report de la délégation.

Solidaires Finances soulève le problème de la taxe GEMAPI : une erreur de la préfecture a entraîné l'omission de la liquidation de cette taxe. De ce fait, les rôles d'imposition de taxe foncière et de taxe d'habitation doivent être dégrevés intégralement et réémis, engendrant ainsi une surcharge conséquente de travail. Un courrier d'information a été transmis aux agents, il sera envoyé aux contribuables.

Étant donnée la situation, Solidaires Finances demande l'affectation d'urgence de l'équipe de renfort.

12 – Questions diverses

Fusion des instances CTL/CHSCT : Lors du CHSCT Ministériel, il a été précisé que la fusion n'interviendrait pas avant les prochaines élections en 2022.

DOUANE :

– MMA : Présentation de la fin du compte rendu de la visite de la délégation CHSCT du 12 juin 2018.

- Fils apparents pris en compte par le service technique de l'aéroport.

- Rétrovision dans les aubettes : étude de faisabilité d'installation de miroirs. Tous les sites sont concernés, mais il faut voir avec chaque opérateur aéroportuaire.

- Ergonomie du poste de travail (surélévation de l'espace de travail) : Monsieur BRIVET rappelle que ce sont des locaux en conformité avec les normes communautaires. Cependant, une adaptation pourra être envisagée.

- Proposition de création d'un module de formation sur la sécurité aéroportuaire pour les douaniers

- Éclairage des aubettes : un essai d'éclairage préconisé par l'ISST sera testé sur une aubette.

- Local seconde ligne départ (4m²) : L'éclairage sera revu pour ne pas être couplé avec le local de la femme de service.

- Gilets pare-balle féminin : le marché est en cours selon Monsieur BRIVET. D'ores et déjà, certaines agentes ont été dotées. Les collègues féminines en stage à La Rochelle reviennent avec le gilet adapté à leur morphologie.

– RI : Le psychologue propose des réunions de groupe (14 ou 15 agents maximum) d'une durée de 2 heures chacune. Ces entretiens collectifs seront proposés aux agents volontaires de la VITI et de la RI. Ils

interviendraient courant novembre. À l'issue, il proposera si nécessaire un dispositif de médiation. Il souhaite avoir des échanges permettant la remontée des problématiques rencontrées afin de proposer des dispositifs d'amélioration des services. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un audit du service.

– Anciens agents de Mende : Pas de difficultés particulières quant-à leur intégration dans le service de la DDFiP 48..

– Installation d'un chargé de mission auprès du DI (BEAT : Bien Être Au Travail) : Conseiller de prévention et coordinateur des assistants de prévention, il participera aux travaux du CHSCT. Emmanuel GAILLAC passe donc à 50 % sur son activité d'assistant de prévention. Monsieur TUBERT a pris ses fonctions au 01/10 et sera actif au 01/11. Il remplace Monsieur TUFFERY dans ses missions de conseiller de prévention.

DDFiP :

– Saint Pons de Thomières : Concernant l'accessibilité PMR, l'élévateur fonctionne. Sa sécurisation n'est pas terminée : un système de code d'accès sera installé. Monsieur PIERRE indique que les travaux d'intégration de la trésorerie dans les locaux du SIPE sont en cours. Les collègues de la trésorerie devraient intégrer les locaux du SIP au 15 janvier 2019 au plus tard. Le réaménagement des locaux de la trésorerie rencontre un problème de structure : une expertise du plafond par un architecte est en cours. La rénovation de la façade et des ouvrants est envisagée. La DDFiP prendra à sa charge l'aménagement intérieur. Cependant, la direction n'est pas sûre de la capacité financière de la ville à réaliser les travaux.

– Hérault Amendes : Monsieur PROAL a rendu une étude des sites du Millénaire, de la Paillade et de Chaptal à Monsieur PIERRE. Elle doit être analysée et transmise à la Direction générale. Monsieur PIERRE livre au CHSCT une première analyse :

- Millénaire : Le transfert est réalisable, mais nécessite une différenciation des flux d'entrée : isolement de la partie amende.

- La Paillade : La place existe, mais le projet présenterait 2 gros inconvénients : une installation au RDC ne permettrait plus la fusion des 2 SIP ; un deuxième accès devrait être ouvert pour différencier les flux (sur l'avenue du Biterrois ou par le garage), ce qui s'avère compliqué et coûteux. D'autre part, la direction ne souhaite pas l'installation d'Hérault Amendes sur un site où l'accueil est déjà difficile.

- Chaptal : L'accueil de la trésorerie Hérault Amendes est possible à la place d'une partie des salles de formation. La même problématique de séparation des flux se présente : il faut prévoir une deuxième entrée.

Localement, la direction opte pour le Millénaire. La centrale validera ou pas ce choix. En cas de réponse négative, une nouvelle recherche dans le locatif sera lancée.

– Montpellier La Paillade : Concernant l'accès aux toilettes du public, Philippe HAUDRY viendra voir sur place. La réponse donnée par le gestionnaire de site n'est pas définitive.

Au sujet de l'absence de voltigeur suite au départ anticipé de l'agent Service Civique, la direction n'apporte pas de solution immédiate, mais prend note du problème.

Mention au registre SST du 17 octobre : Monsieur PIERRE va se renseigner sur la capacité d'accueil maximale de la salle d'attente. Pour les autres points évoqués, il indique que Messieurs CHAUME et THIRIET travaillent sur une harmonisation des procédures à l'accueil.

– Ganges : Solidaires Finances sollicite la direction suite à l'annulation de la fermeture de la trésorerie. La direction explique que 66 trésoreries sont dans le même cas en France. La résiliation du bail était lancée. Le poste de comptable est gelé : il y aura un intérimaire. L'organisation de la trésorerie n'est pas arrêté (affectation ou pas d'agents, présence hebdomadaire ou ponctuelle,...?).

– Télétravail : Solidaires Finances s'interroge sur le calendrier et les modalités de mise en place du télétravail pour convenances personnelles à la DDFiP34. La direction répond qu'une fois la phase de préparation électorale achevée, Monsieur ESTEVE lancera l'opération. Elle n'a pas encore d'idée précise sur les métiers qui seront exclus, mais précise que certains métiers ne pourront pas y prétendre. Une présentation sera faite en CHSCT, en CTL et sur les sites.

– Béziers Verdier : le cahier des charges a été remis à l'architecte. Il transmettra une première version le 19/10/2018. Elle permettra de pointer les manques. Le 19/10 au matin aura lieu une réunion sur l'optimisation de l'accueil du Bât A avec les chefs de division métier. Elle sera déclinée sur place par la suite avec les chefs de service locaux. Le bâtiment A accueillera les 2 trésoreries ainsi que le SIP et le SIE : La surface est suffisante pour installer les différents accueils. Le gardien partant bientôt à la retraite et n'étant pas remplacé, son logement sera annexé par les services. Les équipements sanitaires seront revus en fonction de l'occupation des locaux. La première version arrive avec un mois d'avance sur le projet. Certains niveaux bougent peu, mais d'autres doivent être totalement repensés. La restauration ne sera pas modifiée. Concernant les ouvrants, ils ne font pas partie de la commande. Ce n'est donc pas prévu dans les travaux.

Ce compte-rendu n'engage que ses rédacteurs mais se veut aussi fidèle que possible aux débats afin d'informer au mieux les agents sur les travaux du CHSCT de l'Hérault et nous restons à votre disposition pour toute précision.

Solidairement. Vos représentants.